

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis No 29-2012

Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes

La commission est composée de Madame

Valérie Schlup Mantzouranis

et de Messieurs

Michel Ansermoz, Président

Pierre Beck

Jean-Claude Bédert, excusé

Fernand Gigon

Pierre Maeder

Jürg Schmutz, Rapporteur

La commission s'est réunie le 13 septembre 2012 à la salle Clément de la Maison de Commune, en compagnie de Messieurs Cédric Echenard, municipal en charge du dossier, et Serge Gambarasi, Chef de Service.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Il convient d'abord de préciser que ce préavis porte sur un plan d'étude, et non pas sur la réalisation des travaux proprement dits, qui feront l'objet d'un préavis ultérieur.

La commission, convaincue de la nécessité de ces aménagements et de leur urgence, tient cependant à émettre un certain nombre de commentaires; par mesure de clarté, le présent préavis organise ces remarques en tenant compte de trois points cruciaux, à savoir :

- le carrefour route des Quatre-Communes/avenue du Jura
- le tracé de la route des Quatre-Communes proprement dit
- le franchissement de la ligne CFF.

Les plans mis à la disposition de la commission par la municipalité font partie d'une étude Transitec portant sur le secteur Ermitage/Rosey/Jura daté de 2011 ; les aménagements présentés par le préavis y figurent tous.

a.) Carrefour rte des Quatre-Commune/av. du Jura

Sur l'ensemble du secteur concerné par le PM, une forte augmentation du trafic est prévisible pour les années à venir; par exemple, la future réglementation de la collecte des déchets entraînera automatiquement une fréquentation accrue de la déchetterie. De même, quel que soit le rythme d'avancement prévu pour la réalisation Rodéo 2 et les travaux de la Grand Rue (leur coordination est désormais devenue impensable), le secteur a visiblement vocation de faire partie d'un contournement plus ou moins planifié de la ville. Il est donc capital d'y contrôler la fluidité du trafic et la vitesse des véhicules par des mesures concrètes. C'est pourquoi la commission se

demande s'il ne serait pas opportun de construire un giratoire sommaire et de faible emprise en lieu et place du croisement actuel, même si l'étude Transitec, sans l'exclure, ne l'envisage pas concrètement.

En ce qui concerne la limitation de la vitesse, limitée à 50 km/h et signalée par un panneau situé à l'entrée du carrefour, la commission se demande s'il ne serait pas opportun d'instaurer cette limitation 50 km/h dès le futur giratoire du Creux-du-Mas.

b.) Rte des Quatre-Communes

La commission s'inquiète de l'étroitesse de cette voie ; dans sa partie la plus étroite, elle ne mesure que 7 mètres 50 en incluant un seul trottoir et de simples marquages au sol pour destinés aux cyclistes. Des possibilités d'élargissement existent-elles ? le muret longeant la parcelle du Rosey rend certes cette perspective difficile, mais des solutions pourraient être trouvées des deux côtés de la route, l'emprise sur le domaine privé restant minime tant pour le Rosey que pour l'Ermitage.

Il serait par ailleurs intéressant que le projet intègre dans ses développements futurs la création du nouveau gymnase, notamment en ce qui concerne la circulation des bus.

c.) Franchissement de la ligne CFF

La commission approuve la construction du passage sous voie. Elle prend acte que ces travaux ne généreront pas la future construction par les CFF de voies supplémentaires.

d.) Financement

La commission considère que le montant demandé est raisonnable pour la réalisation d'une telle étude.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2012, la CoFin a accepté les aspects financiers du préavis.

Conclusion

Les remarques figurant dans ce rapport ne doivent pas être comprises comme une critique du projet proposé par la municipalité, mais comme des souhaits destinés à en accompagner la réalisation.

La commission approuve donc ce préavis et demande au Conseil Communal de le suivre sur ce terrain.

C'est pour ces raisons que la commission vous demande à l'unanimité des membres présents de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011 – 2016 / No 29 de la Municipalité du 16 août 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1.) Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 100.000 – pour l'étude du réaménagement de la route des Quatre-Communes, tronçon intermédiaire entre les voies CFF et l'avenue du Jura.
- 2.) Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 4300.5010.17. intitulé « Etude pour le réaménagement de tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes ».
- 3.) Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur un an, dès la fin de l'étude.

Au nom de la commission

Le Président

Michel Ansermoz



Le Rapporteur

Jürg Schmutz



Rolle, le 27 septembre 2012

Annexe :

- 3 feuilles de plans